



## DOSSIER SPÉCIAL ZNIEFF (P. 2 ET 3)

Cette lettre d'information étant destinée à promouvoir les actions menées en faveur des mares sur la Normandie, ainsi qu'à vous informer des dernières actualités relatives à ces milieux, vous trouverez dans ce numéro un dossier spécial présentant l'outil d'inventaire ZNIEFF. En effet, en Normandie, plus de 200 ZNIEFF existent sur les mares, mais nombreuses sont celles nécessitant une mise à jour.

**Vous souhaitez participer à l'actualisation des ZNIEFF ?**

**Ce dossier vous présente toutes les informations nécessaires pour apporter votre contribution !**

## EN DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ : UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DES MARES !

Les enjeux « mares » ayant été identifiés à de multiples reprises lors des ateliers participatifs pour la conception de la Stratégie Régionale Biodiversité, l'un des objectifs de cette dernière est de « Restaurer ou créer 1000 mares d'ici 2030 pour préserver les réseaux de mares assurant une fonction d'habitats et de corridors écologiques ».

Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, en tant que coordinateur du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie (PRAM Normandie), a ainsi été mandaté par la Région Normandie pour rédiger une Stratégie Régionale Mares afin d'atteindre cet objectif à l'horizon 2030. De façon à ce que l'appropriation de la Stratégie Régionale Mares puisse se faire par chaque structure à sa propre échelle, elle a été rédigée de manière collaborative et concertée avec le réseau des acteurs normands agissant en faveur des mares lors d'une journée de travail participative à Pont-Audemer.

Vous pouvez retrouver la [Stratégie Régionale Mares 2023-2030](#) en détail sur le site internet du PRAM Normandie dans la documentation générale de la [Boîte à outils techniques](#).



## LES MARES DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE : QUELS RÔLES ONT-ELLES ?

Vous souhaitez en savoir plus sur la trame verte et bleue (TVB) et sur l'intégration des mares dans celle-ci ? Vous souhaitez favoriser la prise en compte des mares de votre territoire dans la TVB, mais vous ne savez pas par où commencer ? La nouvelle [plaquette thématique](#) du PRAM Normandie devrait vous éclairer ! Retrouvez-la, ainsi que les précédentes parutions, dans la rubrique « Plaquettes » de la Boîte à outils techniques du PRAM Normandie : <https://www.pramnormandie.com/boite-a-outil-technique/>.



## DOSSIER SPÉCIAL : LES ZNIEFF, UN OUTIL DE CONNAISSANCE AU SERVICE DES MARES. VOTRE PARTICIPATION EST LA BIENVENUE !

### QUELQUES INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES ZNIEFF...

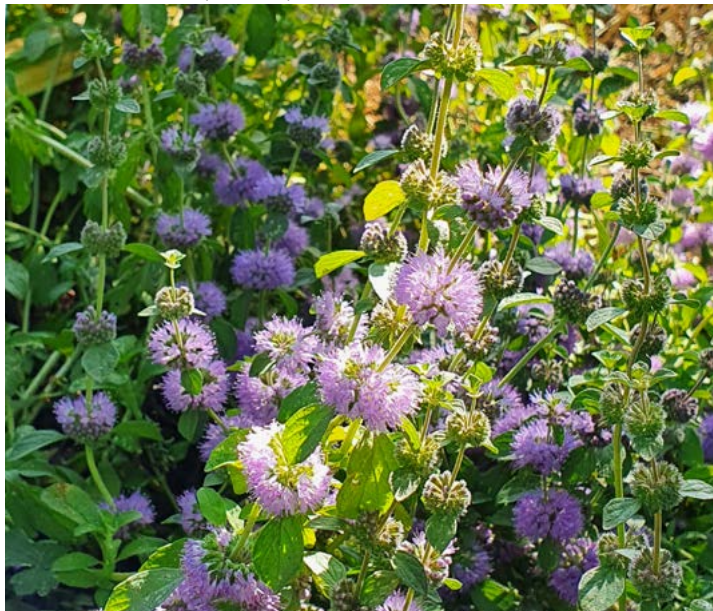
#### Qu'est-ce qu'une ZNIEFF et à quoi sert-elle ?

Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) est une portion de territoire sur laquelle des experts en écologie ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel régional. Deux types de ZNIEFF existent : celles de type I, de surface souvent limitée et siège de la reproduction d'espèces patrimoniales ; et celles de type II, plus vastes et plus riches que leur environnement proche, et qui englobent nombre de ZNIEFF I.

Les ZNIEFF constituent un socle de connaissances contribuant à la mise en œuvre des politiques de protection de la nature, ainsi qu'à une meilleure prise en compte de l'environnement dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.

#### Espèces « déterminantes de ZNIEFF » : une base incontournable.

La désignation d'une zone naturelle en ZNIEFF repose obligatoirement sur la présence d'au moins l'une des espèces végétales ou animales présentant un intérêt patrimonial reconnu au plan régional. Celles-ci, intitulées « espèces déterminantes de ZNIEFF », sont répertoriées sous forme de listes validées par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).



MENTHE POULIOT, ESPÈCE DÉTERMINANTE DE ZNIEFF

#### Quelle est la portée réglementaire d'une ZNIEFF ?

L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas un dispositif de protection en lui-même : une ZNIEFF n'a aucune portée juridique directe. Néanmoins, elle renseigne tout un chacun sur la présence, dans les espaces délimités, d'espèces protégées et/ou menacées, obligeant les utilisateurs du territoire à en prendre connaissance et à en tenir compte (articles L.411-1 et 2 du code de l'environnement).

### LES ZNIEFF APPLIQUÉES AUX MARES

#### Existe-t-il déjà des ZNIEFF pour les mares normandes ?

Les mares constituent un point clé de biodiversité. A ce titre, en Normandie, environ 200 ZNIEFF, déjà, correspondent à des mares, mais bien souvent avec des données d'inventaire trop âgées. De plus, cela reste peu satisfaisant au regard des 61 000 mares déjà localisées au travers du PRAM.

#### Qui peut participer à l'inventaire des ZNIEFF mares et à quelle hauteur ?

Tout un chacun peut participer. L'important est de garantir la fiabilité des informations qui seront transmises à la DREAL afin que les espèces patrimoniales notées soient bien présentes.

Leur identification requérant de solides compétences naturalistes, deux principaux cas de figure sont envisageables :

1. Vous êtes en mesure d'identifier ou de faire identifier des espèces sur un ou plusieurs groupes taxonomiques, et détenez peut-être déjà des données s'il s'agit d'une mare connue localement et faisant l'objet de suivis ? Il suffira de nous transmettre la localisation précise, vos données d'inventaires et, si elle existe, l'identifiant PRAM et/ou ZNIEFF de la mare. Un périmètre peut nous être proposé pour la création d'une nouvelle ZNIEFF. Des inventaires complémentaires seront, si nécessaire, programmés.
2. Vous avez trouvé une mare qui semble prometteuse, et vous voudriez qu'elle soit connue et prospectée, pour peut-être bénéficier d'une reconnaissance en ZNIEFF, mais vous n'avez pas la possibilité de la prospecter pour déterminer son réel intérêt écologique ? Simplement vérifier en ligne (site DREAL) s'il s'agit d'une mare nouvelle, c'est-à-dire non répertoriée en ZNIEFF, ni dans le PRAM et, le cas échéant, nous contacter pour nous signaler sa présence.

### EN PRATIQUE...

#### Comment localiser toutes les ZNIEFF déjà existantes ?

Pour visualiser les ZNIEFF existantes, connectez-vous sur la carte dynamique via le lien suivant :

<https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map>

Afficher la couche des ZNIEFF de type I en sélectionnant dans « contenu de la carte » l'onglet « inventaire patrimonial », et zoomer sur le secteur qui vous intéresse.

Il est alors possible de consulter la fiche descriptive d'une ZNIEFF donnée : cliquer sur l'icône « Interroger les couches », puis double cliquer sur le périmètre de la ZNIEFF. Les diverses données constitutives sont ainsi accessibles sous forme de liens vers le site de l'INPN, de la DREAL, et de fichiers pdf.





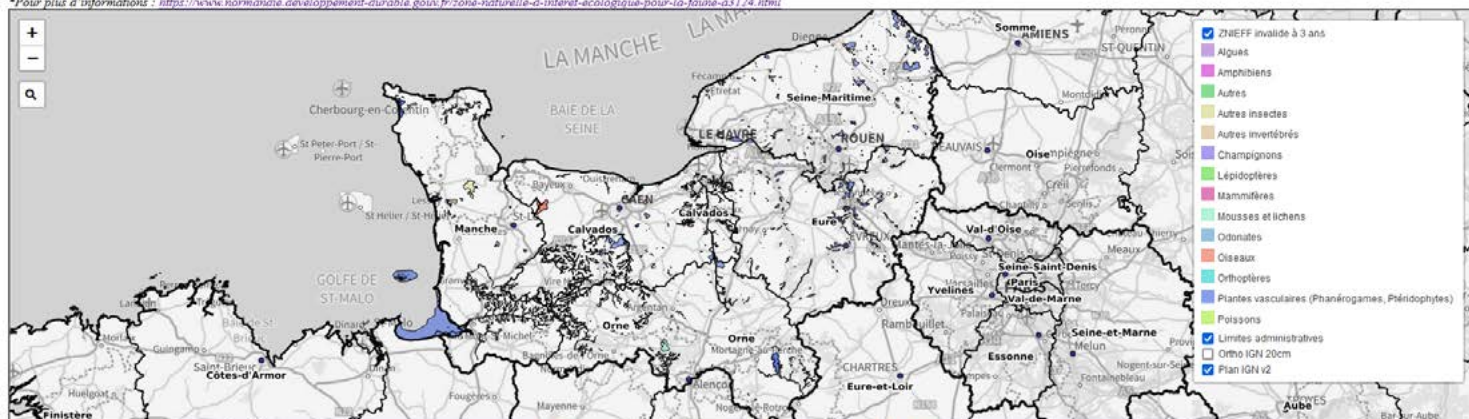
Pour localiser uniquement les ZNIEFF prioritaires à inventorier, suivez ce lien : [https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/carte\\_dyna\\_znieff\\_a\\_actualiser/znieff\\_a\\_actualiser.html](https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/carte_dyna_znieff_a_actualiser/znieff_a_actualiser.html). Zoomer sur un secteur donné pour voir toutes les ZNIEFF, même petites (mares...). Cliquer dessus pour afficher les infos utiles.



**DREAL Normandie**  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

**ZNIEFF de Normandie à actualiser**

La présente carte dynamique permet de localiser les ZNIEFF normandes de type I pour lesquelles une remise à jour des données « espèces déterminantes\* » est ou sera nécessaire d'ici 2026. Parcourir le secteur géographique de votre choix et zoomer de façon à repérer toutes les ZNIEFF ; cliquer dessus pour afficher les informations et liens les concernant. La couleur de la ZNIEFF indique le groupe taxonomique prioritaire à explorer. L'objectif premier sera de reconfirmer la présence des taxons déjà vus dans le passé. Mais toute nouvelle donnée sur le même groupe de périodicité\* est également précieuse.  
\*Pour plus d'informations : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/zone-naturelle-d-interet-ecologique-pour-la-faune-a3124.html>



[Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Séjour aux services de la DREAL](#)

CARTE DES ZNIEFF À ACTUALISER

### Quel(s) type(s) de mares faut-il rechercher en priorité ?

Les mares situées dans un contexte favorable préservé, de grande taille, et bien ensoleillées, sont potentiellement les plus riches en matière de biodiversité. Les mares soumises au piétinement et aux déjections des bovins, ou étroitement cernées par des cultures, seront souvent bien moins riches ; mais des surprises restent possibles.

Un réseau de mares proches, offrant un ensemble de conditions variées, sera très propice à la biodiversité. C'est pourquoi il sera toujours intéressant de prospecter dans un rayon élargi autour de chaque mare détectée.

### Quelles espèces déterminantes rechercher sur les mares ?

Pour les ZNIEFF existantes, les documents évoqués ci-dessus donnent la liste des espèces précédemment trouvées et leur date d'observation la plus récente. L'objectif étant de remettre à jour les données les plus anciennes, cette information permettra de déterminer la ou les meilleures périodes et conditions météorologiques pour prospecter, ainsi que les équipements ou ouvrages qui seront nécessaires sur place.

Pour les nouvelles mares, il faudra rechercher « tous azimuts » des espèces déterminantes parmi les plantes, amphibiens, odonates...

La liste des espèces déterminantes de ZNIEFF de Normandie se décline en deux parties correspondant aux deux ex-régions normandes. Une grande partie de ces espèces étant commune aux

deux entités géographiques, un tableau simplifié mais fonctionnel est proposé en ligne. Les informations plus fines concernant par exemple les conditions de déterminance (effectifs, secteur géographique précis...) peuvent être obtenues sur simple demande au Service des Ressources Naturelles de la DREAL Normandie : [srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr)

### Quelles précautions mettre en œuvre avant de partir prospecter des mares ?

La phase de repérage de mares ne pose a priori pas de problème puisque l'on reste dans une activité banale de type promenade. En revanche, la phase d'inventaires est plus délicate : la grande majorité des mares étant présente sur des terrains privés, il est fortement recommandé de contacter les propriétaires avant la réalisation d'inventaires, afin d'obtenir leur accord et de garantir votre sécurité.

### Comment transmettre les informations collectées ?

Les données collectées seront transmises à la DREAL. Se reporter à la Notice technique téléchargeable sur le site internet de la DREAL : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/zone-naturelle-d-interet-ecologique-pour-la-faune-a3124.html>.

Jean-René SAVINI, BBEN/SRN/DREAL Normandie, site de Caen  
*En savoir +*

## LA NORMANDIE SE DOTE D'UN PRA EN FAVEUR DES AMPHIBIENS ET DES REPTILES EN PÉRIL.

En 2023, L'Observatoire Batracho-Herpéthologique Normand, soutenu par l'AESN, la DREAL Normandie et l'ONF, lance la rédaction d'un Plan Régional d'Actions (PRA) ciblant les 5 espèces les plus menacées de Normandie : Le Sonneur à ventre jaune, le Crapaud calamite, le Pélodyte ponctué, ainsi que la Vipère péliade et le Lézard des souches, en concertation avec tous les acteurs concernés. Ce PRA, d'une durée de 10 ans, inclura aussi le programme de conservation et de réintroduction du Sonneur à ventre jaune en Normandie, déjà existant depuis 2017. La validation est prévue pour début 2024.

Marius JOURDAIN, CPIE 27

La [présentation technique du projet](#) est disponible sur la page [Actualités](#) du site internet de l'OBHEN.



## DES MARES ET DES MAMMIFÈRES

Grâce au financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la DREAL Normandie, le Groupe Mammalogique Normand (GMN) vient de lancer son Plan Régional d'Actions en faveur des mammifères semi-aquatiques. Il s'agit du premier en France incluant plusieurs espèces emblématiques de nos rivières, à savoir pour la Normandie : le Campagnol amphibie, le Campagnol aquatique, la Crossope aquatique, la Crossope de Miller, la Loutre d'Europe et le Putois d'Europe.

Ces espèces peuvent occuper des habitats divers et variés, pourvu qu'ils soient connectés au réseau hydrographique de cours d'eau ou qu'ils en soient peu éloignés. Les mares localisées dans les zones de marais ou à proximité directe de cours d'eau peuvent ainsi représenter des habitats de choix en apportant notamment une ressource alimentaire intéressante (amphibiens, invertébrés aquatiques, etc.).

Dans le cadre de ce PRA et du PRAM, l'un des objectifs est de mieux pouvoir prendre en considération les enjeux liés à ces espèces de mammifères particulièrement menacées pour les concilier avec les travaux de restauration et d'entretien de mares, ainsi que lors des suivis naturalistes.

Pour plus d'informations, contacter Bastien THOMAS, chargé de missions Mammifères semi-aquatiques au GMN ([b.thomas@gmn.asso.fr](mailto:b.thomas@gmn.asso.fr)).



## À VOS AGENDAS

FORMATION CHARACÉES : deux dates vous sont proposées :

- Secteur d'Argentan (61) le jeudi 21 septembre 2023 (date à confirmer)
- Secteur de Jumièges (76) le jeudi 28 septembre 2023

Contact : Juliette CUILIER, CEN Normandie

[j.cuillier@cen-normandie.fr](mailto:j.cuillier@cen-normandie.fr)

Cette formation est destinée aux partenaires du PRAM Normandie, mais est susceptible d'être ouverte aux adhérents suivant le nombre d'inscrits. Plus de détails sur cette formation vous seront communiqués ultérieurement.